

États financiers intermédiaires

FONDS DESJARDINS

Au 31 mars 2026

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES (NON-AUDITÉS) | AVIS

Les états financiers intermédiaires des Fonds Desjardins ci-joints n'ont pas fait l'objet d'une revue par les auditeurs externes des Fonds.

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)

AUX	31 MARS 2026 \$	30 SEPTEMBRE 2025 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	8 860 295	18 624 815
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	336 442 948	350 817 736
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) donnés en garantie	22 144 008	—
Plus-value non réalisée sur dérivés	2 160 301	3 089 156
Montant à recevoir sur contrats à terme standardisés	36 532	—
Souscriptions à recevoir	—	116 184
Somme à recevoir pour la vente de titres	1 147 148	—
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	4 811 877	6 045 268
	<u>375 603 109</u>	<u>378 693 159</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	3 407	35 992
Moins-value non réalisée sur dérivés	9 211 544	13 235 384
Montant à payer sur contrats à terme standardisés	29 111	—
Parts rachetées à payer	316 057	3
Somme à payer pour l'achat de titres	1 387 024	—
	<u>10 947 143</u>	<u>13 271 379</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>364 655 966</u>	<u>365 421 780</u>
Données par catégorie (note b)		
Catégorie A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>860 615</u> <u>6,93</u>	<u>1 301 862</u> <u>7,07</u>
Catégorie K		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>323 060</u> <u>9,68</u>	<u>—</u> <u>—</u>
Catégorie I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>362 903 777</u> <u>7,14</u>	<u>363 783 810</u> <u>7,24</u>
Catégorie C		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>67 994</u> <u>7,13</u>	<u>81 336</u> <u>7,29</u>
Catégorie F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>22 266</u> <u>7,12</u>	<u>26 474</u> <u>7,34</u>
Catégorie D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>478 254</u> <u>7,41</u>	<u>228 298</u> <u>7,56</u>

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Desjardins Société de placement inc.
 Gestionnaire des Fonds Desjardins
 Lorraine Talbot et Pierre-Olivier Samson,
 administrateurs

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2026 \$	2025 \$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	11 291 698	12 880 482
Revenus provenant des activités de prêt de titres	4 480	—
Revenu net (perte nette) provenant de dérivés	638 646	—
Écart de conversion sur encaisse	320 061	(67 313)
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	11 752 413	3 486 300
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés	(6 780 833)	(13 124 930)
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	(13 819 934)	4 016 724
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	3 094 985	(4 448 323)
	<u>6 501 516</u>	<u>2 742 940</u>
Charges		
Frais de gestion	11 830	13 266
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	637	615
Frais d'administration	1 408	1 430
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	6 946	—
	<u>20 821</u>	<u>15 311</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>6 480 695</u>	<u>2 727 629</u>

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2026 \$	2025 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	365 421 780	307 734 185
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 480 695	2 727 629
Opérations sur parts rachetables		
Produit de la vente de parts rachetables	19 664 173	14 502 153
Distributions réinvesties	11 439 934	12 889 096
Montant global des rachats de parts rachetables	(26 906 453)	(13 969 179)
	4 197 654	13 422 070
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables		
Revenu net de placement	(11 434 010)	(12 889 813)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—
Remboursement de capital	(10 153)	—
	(11 444 163)	(12 889 813)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	364 655 966	310 994 071

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2026 \$	2025 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 480 695	2 727 629
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(320 061)	67 313
(Gain net) perte nette réalisé(e)	(4 971 580)	9 638 630
(Gain net) perte nette non réalisé(e)	10 724 949	431 599
Produit de la vente/échec de placements	399 913 122	93 161 334
Achat de placements	(416 534 186)	(100 663 595)
Montant à recevoir sur contrats à terme standardisés	(36 532)	—
Somme à recevoir pour la vente de titres	(1 147 148)	305 459
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	1 233 391	(1 078 326)
Charges à payer	(32 585)	7 023
Montant à payer sur contrats à terme standardisés	29 111	—
Somme à payer pour l'achat de titres	1 387 024	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(3 273 800)	4 597 066
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	19 780 357	14 469 460
Montant global des rachats de parts rachetables	(26 590 399)	(14 033 915)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(4 229)	(717)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(6 814 271)	434 828
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	323 551	(67 744)
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(9 764 520)	4 964 150
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	18 624 815	11 843 335
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	8 860 295	16 807 485
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	12 449 790	11 843 795
Intérêts payés	30 838	1 090

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2026 (NON AUDITÉ)

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Obligations				89,6
Obligations américaines				1,1
Sociétés				
Amazon.com				
4,875 %, 2036-03-13	1 000 000	USD	1 355 393	1 378 678
Oracle				
5,700 %, 2036-02-04	500 000	USD	682 135	668 389
6,700 %, 2056-02-04	500 000	USD	682 394	642 542
Sasol Financing USA				
8,750 %, 2029-05-03	1 001 000	USD	1 456 772	1 450 474
Total des obligations américaines			4 176 694	4 140 083
Obligations étrangères				87,8
Afrique du Sud				4,1
Gouvernement				3,1
République d'Afrique du Sud				
série R213, 7,000 %, 2031-02-28	1 200 000	ZAR	96 345	92 448
série 2035, 8,875 %, 2035-02-28	52 300 000	ZAR	4 221 095	4 182 174
7,100 %, 2036-11-19	600 000	USD	878 778	853 148
série 2037, 8,500 %, 2037-01-31	19 400 000	ZAR	1 594 969	1 489 361
série 2040, 9,000 %, 2040-01-31	2 500 000	ZAR	204 122	193 182
5,000 %, 2046-10-12	1 668 000	USD	1 753 365	1 667 755
7,950 %, 2054-11-19	1 500 000	USD	2 149 784	2 070 019
7,250 %, 2055-12-11	500 000	USD	656 098	636 296
			11 554 556	11 184 383
Sociétés				1,0
Eskom Holdings				
4,314 %, 2027-07-23	900 000	USD	1 242 669	1 233 548
sans coupon, 2027-08-18	24 485 000	ZAR	1 550 251	1 675 573
8,450 %, 2028-08-10	491 000	USD	671 226	718 131
			3 464 146	3 627 252
Total Afrique du Sud			15 018 702	14 811 635
Angola				1,9
Gouvernement				1,7
République d'Angola				
8,250 %, 2028-05-09	1 396 000	USD	1 893 817	1 958 910
8,000 %, 2029-11-26	785 000	USD	929 677	1 079 139
9,244 %, 2031-01-15	300 000	USD	418 665	423 181
9,375 %, 2033-03-31	500 000	USD	688 175	689 130
9,875 %, 2035-10-15	300 000	USD	412 176	419 016
9,875 %, 2037-03-31	300 000	USD	412 905	413 344
9,375 %, 2048-05-08	1 010 000	USD	1 158 619	1 243 126
			5 914 034	6 225 846

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,2
Sonangol Finance				
10,000 %, 2031-01-29	400 000	USD	536 981	555 733
Total Angola			6 451 015	6 781 579
Arabie saoudite				0,7
Gouvernement				0,1
Royaume d'Arabie saoudite				
5,750 %, 2054-01-16	343 000	USD	446 986	450 537
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,1
Saudi Arabian Oil Company				
5,875 %, 2064-07-17	421 000	USD	551 613	534 449
Sociétés				0,5
GACI First Investment				
5,125 %, 2053-02-14	900 000	USD	1 142 505	1 054 388
Riyad Bank				
5,805 %, taux variable à partir du 2031-01-14, 2036-01-14	500 000	USD	692 725	678 099
			1 835 230	1 732 487
Total Arabie saoudite			2 833 829	2 717 473
Argentine				3,4
Gouvernement				3,3
République de l'Argentine, coupons multiples				
0,750 %, 2030-07-09	180 936	USD	98 722	210 889
4,125 %, 2035-07-09	750 000	USD	586 692	754 971
5,000 %, 2038-01-09	4 681 400	USD	1 731 375	4 894 251
3,500 %, 2041-07-09	6 441 200	USD	4 347 521	5 997 881
			6 764 310	11 857 992
Sociétés				0,1
Pampa Energía				
7,750 %, 2037-11-14	300 000	USD	408 563	420 694
Total Argentine			7 172 873	12 278 686
Bahreïn				1,3
Gouvernement				1,2
Royaume de Bahreïn				
6,124 %, 2034-09-03	600 000	USD	814 830	792 802
6,625 %, 2037-10-06	2 200 000	USD	3 098 456	2 776 688
7,100 %, 2038-02-03	600 000	USD	814 830	783 445
			4 728 116	4 352 935
Sociétés				0,1
CBB International Sukuk Programme				
5,874 %, 2034-02-06	200 000	USD	282 041	258 402
Total Bahreïn			5 010 157	4 611 337

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Bénin				0,2
Gouvernement				
République du Bénin				
6,200 %, 2033-01-29	200 000	USD	275 760	259 827
8,375 %, 2041-01-23	260 000	USD	354 402	358 406
6,875 %, 2052-01-19	200 000	EUR	294 165	274 387
Total Bénin			924 327	892 620
Bolivie				0,2
Gouvernement				
État plurinational de Bolivie				
4,500 %, 2028-03-20	433 355	USD	566 070	563 384
Bosnie-Herzégovine				0,1
Gouvernement				
République serbe de Bosnie				
6,250 %, 2031-04-02	300 000	EUR	474 024	483 830
Brésil				2,0
Gouvernement				1,6
République fédérative du Brésil				
6,250 %, 2031-03-18	991 000	USD	1 348 246	1 435 033
6,625 %, 2035-03-15	3 000 000	USD	4 360 787	4 263 193
			5 709 033	5 698 226
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,3
État du Minas Gerais				
5,333 %, 2028-02-15	560 000	USD	782 602	777 894
Rio Oil Finance Trust				
9,750 %, 2027-01-06	264 204	USD	382 076	372 856
			1 164 678	1 150 750
Sociétés				0,1
CSN Inova Ventures				
6,750 %, 2028-01-28	300 000	USD	407 786	305 210
Gerdau Trade				
5,750 %, 2035-06-09	200 000	USD	289 016	282 722
			696 802	587 932
Total Brésil			7 570 513	7 436 908
Bulgarie				0,8
Gouvernement				
République de Bulgarie				
5,000 %, 2037-03-05	1 600 000	USD	2 241 885	2 148 749
série 20Y, 4,125 %, 2045-07-18	600 000	EUR	945 368	907 112
Total Bulgarie			3 187 253	3 055 861

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Cameroun				0,8
Gouvernement				
République du Cameroun				
9,500 %, 2031-07-31	1 591 000	USD	2 057 525	2 156 094
série 7Y, 8,875 %, 2033-01-30	700 000	USD	914 329	918 207
Total Cameroun			2 971 854	3 074 301
Chili				2,6
Gouvernement				1,5
République du Chili				
4,350 %, 2031-04-13	200 000	USD	276 824	273 048
3,500 %, 2034-01-31	2 349 000	USD	2 852 548	2 948 375
4,340 %, 2042-03-07	1 731 000	USD	1 948 450	2 110 872
			5 077 822	5 332 295
Gouvernements et sociétés publiques des états				1,1
Codelco				
6,330 %, 2035-01-13	1 100 000	USD	1 637 957	1 593 255
6,780 %, 2055-01-13	1 701 000	USD	2 384 054	2 481 924
			4 022 011	4 075 179
Total Chili			9 099 833	9 407 474
Colombie				3,9
Gouvernement				3,5
République de Colombie				
indexées sur l'inflation, 2,250 %, 2029-04-18	81 082 260	COP	26 985	26 774
série B, 11,000 %, 2029-08-22	1 817 600 000	COP	638 936	639 740
4,500 %, 2030-11-26	200 000	EUR	322 231	311 742
6,125 %, 2031-01-21	1 000 000	USD	1 375 048	1 369 023
indexées sur l'inflation, 6,500 %, 2031-01-22	2 182 734 439	COP	801 608	795 813
6,500 %, 2033-01-21	1 000 000	USD	1 369 134	1 364 864
série B, 13,250 %, 2033-02-09	869 100 000	COP	316 103	326 186
5,750 %, 2034-11-26	400 000	EUR	639 430	606 973
série B, 11,750 %, 2035-01-24	1 761 400 000	COP	608 533	607 327
6,500 %, 2038-11-26	200 000	EUR	322 290	306 371
série B, 12,750 %, 2040-11-28	3 708 600 000	COP	1 312 103	1 397 257
5,625 %, 2044-02-26	2 146 000	USD	2 177 427	2 361 492
5,000 %, 2045-06-15	1 417 000	USD	1 448 925	1 415 550
11,500 %, 2046-07-25	188 900 000	COP	65 586	64 213
8,375 %, 2054-11-07	697 000	USD	955 389	1 004 076
			12 379 728	12 597 401
Sociétés				0,4
Ecopetrol				
8,875 %, 2033-01-13	1 002 000	USD	1 359 738	1 468 901
Total Colombie			13 739 466	14 066 302

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Congo				0,5
Gouvernement				
République du Congo				
9,875 %, 2032-11-07	900 000	USD	1 096 143	1 171 938
série 7Y, 9,500 %, 2035-02-17	600 000	USD	733 906	749 007
Total Congo			1 830 049	1 920 945
Corée du Sud				0,3
Sociétés				
SK hynix				
6,500 %, 2033-01-17	800 000	USD	1 251 482	1 212 004
Costa Rica				0,6
Gouvernement				
République du Costa Rica				
6,001 %, 2036-01-16	500 000	EUR	819 296	830 687
5,625 %, 2043-04-30	1 100 000	USD	1 459 509	1 418 918
Total Costa Rica			2 278 805	2 249 605
Côte d'Ivoire				1,6
Gouvernement				
République de Côte d'Ivoire				
7,625 %, 2033-01-30	1 500 000	USD	2 166 191	2 125 503
8,075 %, 2036-04-01	2 534 000	USD	3 479 048	3 576 055
Total Côte d'Ivoire			5 645 239	5 701 558
Égypte				3,4
Gouvernement				
République arabe d'Égypte				
8,625 %, 2030-02-04	4 400 000	USD	6 574 588	6 327 174
série 3Y, 19,698 %, 2030-10-14	30 000 000	EGP	870 220	730 232
7,053 %, 2032-01-15	764 000	USD	937 268	1 007 503
9,450 %, 2033-02-04	300 000	USD	443 345	437 224
8,700 %, 2049-03-01	3 160 000	USD	3 333 903	3 846 172
Total Égypte			12 159 324	12 348 305
Émirats arabes unis				1,4
Gouvernements et sociétés publiques des états				1,0
Émirat d'Abu Dhabi				
3,125 %, 2026-05-03	600 000	USD	824 241	833 041
3,875 %, 2050-04-16	1 491 000	USD	1 626 701	1 558 252
Émirat du Sharjah				
4,000 %, 2050-07-28	1 524 000	USD	1 319 189	1 322 500
			3 770 131	3 713 793

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Sociétés				0,4
Abu Dhabi National Oil Company				
4,600 %, 2047-11-02	391 000	USD	518 350	472 204
Omniyat Sukuk 1				
7,250 %, 2031-03-04	700 000	USD	957 635	775 627
			1 475 985	1 247 831
Total Émirats arabes unis			5 246 116	4 961 624
Équateur				1,9
Gouvernement				
République de l'Équateur				
8,750 %, 2034-01-29	600 000	USD	822 690	819 127
coupons multiples, 6,900 %, 2035-07-31	1 079 600	USD	887 344	1 320 861
9,250 %, 2039-01-29	900 000	USD	1 234 035	1 229 316
coupons multiples, 5,000 %, 2040-07-31	3 436 100	USD	2 516 117	3 726 504
Total Équateur			5 460 186	7 095 808
Espagne				0,2
Sociétés				
EnfraGen Energia				
8,499 %, 2032-06-30	500 000	USD	735 246	702 999
Gabon				0,4
Gouvernement				
République gabonaise				
série 4Y, 9,500 %, 2029-02-18	1 100 000	USD	1 399 464	1 438 030
Ghana				0,9
Gouvernement				
République du Ghana				
coupons multiples, 5,000 %, 2029-07-03	1 865 028	USD	2 200 092	2 477 301
sans coupon, 2030-01-03	393 224	USD	447 044	461 981
coupons multiples, 5,000 %, 2035-07-03	300 000	USD	355 241	356 663
Total Ghana			3 002 377	3 295 945
Guatemala				1,7
Gouvernement				
République du Guatemala				
4,375 %, 2027-06-05	1 800 000	USD	2 502 871	2 478 640
7,050 %, 2032-10-04	511 000	USD	708 958	761 941
6,250 %, 2036-08-15	1 214 000	USD	1 681 631	1 719 177
6,875 %, 2055-08-15	900 000	USD	1 327 038	1 308 092
Total Guatemala			6 220 498	6 267 850

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Hong Kong				0,9
Sociétés				
Fortune Star (BVI)				
6,800 %, 2029-09-09	600 000	USD	840 596	790 690
FWD Group Holdings				
5,252 %, 2030-09-22	1 300 000	USD	1 822 869	1 800 943
5,836 %, 2035-09-22	400 000	USD	572 932	554 609
Total Hong Kong			3 236 397	3 146 242
Hongrie				2,2
Gouvernement				
Banque hongroise de développement				
6,500 %, 2028-06-29	400 000	USD	587 574	569 149
République de Hongrie				
5,375 %, 2030-09-26	1 800 000	USD	2 583 892	2 515 824
6,000 %, 2035-09-26	3 000 000	USD	4 379 159	4 227 803
6,750 %, 2055-09-23	600 000	USD	886 576	848 031
Total Hongrie			8 437 201	8 160 807
Inde				0,6
Sociétés				
IIFL Finance				
8,750 %, 2028-07-24	200 000	USD	290 274	279 021
IRB Infrastructure Developers				
7,110 %, 2032-03-11	300 000	USD	438 154	418 519
Muthoot Finance				
6,375 %, 2030-03-02	700 000	USD	996 006	963 584
Sammaan Capital				
7,500 %, 2030-10-16	500 000	USD	702 976	678 669
Total Inde			2 427 410	2 339 793
Indonésie				1,8
Gouvernement				0,7
République d'Indonésie				
4,460 %, 2038-03-04	600 000	EUR	967 915	926 185
6,750 %, 2044-01-15	558 000	USD	866 556	851 591
5,650 %, 2053-01-11	600 000	USD	860 588	804 195
			2 695 059	2 581 971
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,8
Perusahaan Listrik Negara				
4,750 %, 2031-02-03	300 000	USD	406 519	407 206
5,450 %, 2036-02-03	300 000	USD	405 863	402 582
4,000 %, 2050-06-30	800 000	USD	833 540	760 932
PT Pertamina (Persero)				
6,500 %, 2048-11-07	451 000	USD	736 739	632 336
PT Pertamina Hulu Energi				
5,250 %, 2030-05-21	600 000	USD	855 129	839 526
			3 237 790	3 042 582

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Sociétés				0,3
Indonesia Asahan Aluminium 5,450 %, 2030-05-15	700 000	USD	1 007 533	985 436
Total Indonésie			6 940 382	6 609 989
Irlande				0,2
Sociétés				
Avenir Issuer IV série 3, 10,750 %, 2028-06-26	500 000	USD	713 372	710 817
Israël				0,5
Sociétés				
Bank Hapoalim, placement privé série 144A, 5,252 %, 2033-01-14	500 000	USD	692 725	688 588
Israel Chemicals 6,375 %, 2038-05-31	600 000	USD	874 163	856 895
Leviathan Bond 6,500 %, 2027-06-30	300 000	USD	419 421	416 963
Total Israël			1 986 309	1 962 446
Jamaïque				0,2
Sociétés				
Digicel International Finance 8,625 %, 2032-08-01	500 000	USD	716 312	701 810
Jersey				0,1
Sociétés				
GSG Bidco, placement privé série 144A, 4,700 %, 2031-06-15	100 000	EUR	161 464	159 484
série 144A, 5,375 %, 2036-06-15	200 000	EUR	322 927	318 640
Total Jersey			484 391	478 124
Jordanie				0,7
Gouvernement				
Royaume hachémitte de Jordanie 5,750 %, 2027-01-31	1 100 000	USD	1 542 878	1 528 909
5,850 %, 2030-07-07	700 000	USD	996 529	959 543
Total Jordanie			2 539 407	2 488 452
Kazakhstan				1,3
Gouvernement				0,3
République du Kazakhstan 4,412 %, 2030-10-28	700 000	USD	981 085	953 545

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,9
Baiterek National Managing Holding				
5,450 %, 2028-05-08	300 000	USD	427 562	419 746
Development Bank of Kazakhstan				
18,400 %, 2028-10-16	240 000 000	KZT	619 916	708 038
KazMunayGas				
5,375 %, 2030-04-24	985 000	USD	1 181 224	1 383 141
6,375 %, 2048-10-24	497 000	USD	582 432	686 447
			2 811 134	3 197 372
Sociétés				0,1
Tengizchevroil Finance Company International				
3,250 %, 2030-08-15	327 000	USD	421 893	420 586
Total Kazakhstan			4 214 112	4 571 503
Kenya				1,3
Gouvernement				
République du Kenya				
9,750 %, 2031-02-16	828 000	USD	1 090 918	1 184 589
7,875 %, 2033-10-09	2 700 000	USD	3 664 169	3 481 221
Total Kenya			4 755 087	4 665 810
Koweït				0,7
Sociétés				
Koweït				
4,652 %, 2035-10-09	1 800 000	USD	2 512 995	2 403 045
Liban				0,5
Gouvernement				
République libanaise				
6,600 %, 2026-11-27	400 000	USD	157 476	135 148
6,850 %, 2027-03-23	400 000	USD	157 037	139 260
7,000 %, taux variable à partir du 2027-11-20, 2028-03-20	1 243 000	USD	326 294	417 345
8,200 %, 2033-05-17	1 637 000	USD	359 940	553 162
8,250 %, 2034-05-17	1 513 000	USD	332 895	507 662
Total Liban			1 333 642	1 752 577
Lituanie				0,2
Gouvernement				
République de Lituanie				
4,125 %, 2041-01-22	400 000	EUR	638 213	625 426

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Luxembourg				0,5
Sociétés				
Chile Electricity 5,672 %, 2035-10-20	485 436	USD	699 399	683 582
Prio Luxembourg Holding 6,750 %, 2030-10-15	500 000	USD	697 500	679 831
Saavi Energia 8,875 %, 2035-02-10	400 000	USD	600 198	583 288
Total Luxembourg			1 997 097	1 946 701
Malaisie				1,1
Sociétés				
PETRONAS Capital 4,550 %, 2050-04-21	3 300 000	USD	4 064 890	3 943 213
Maroc				0,6
Gouvernements et sociétés publiques des états				
Groupe OPC 6,875 %, 2044-04-25	559 000	USD	785 850	778 659
5,125 %, 2051-06-23	297 000	USD	260 522	322 832
placement privé, série 144A, 7,500 %, 2054-05-02	678 000	USD	934 690	995 936
Total Maroc			1 981 062	2 097 427
Mexique				4,3
Gouvernement				3,0
États-Unis du Mexique 4,750 %, 2031-03-22	1 100 000	USD	1 524 372	1 493 194
8,300 %, 2031-08-15	2 079 000	USD	3 367 905	3 349 251
5,625 %, 2034-02-09	400 000	USD	548 551	544 571
3,500 %, 2034-02-12	515 000	USD	571 387	608 137
6,125 %, 2038-02-09	400 000	USD	548 315	542 551
4,600 %, 2048-02-10	1 720 000	USD	1 763 839	1 793 251
6,338 %, 2053-05-04	1 364 000	USD	1 860 155	1 761 830
6,750 %, 2056-02-09	400 000	USD	542 358	539 090
5,750 %, 2110-10-12	300 000	USD	365 349	337 787
			11 092 231	10 969 662
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,1
Comisión Federal de Electricidad 6,500 %, 2051-01-28	200 000	USD	274 709	268 624

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Sociétés				1,2
Banco Mercantil del Norte				
8,375 %, taux variable à partir du 2031-05-20, perpétuelle	500 000	USD	735 862	716 521
BBVA Bancomer				
5,125 %, taux variable à partir du 2028-01-17, 2033-01-18	676 000	USD	852 148	918 651
CFE Fribra				
5,875 %, 2040-09-23	295 740	USD	415 910	405 623
Eagle Funding LuxCo				
5,500 %, 2030-08-17	1 840 000	USD	2 520 963	2 567 533
			4 524 883	4 608 328
Total Mexique			15 891 823	15 846 614
Mongolie				0,1
Gouvernement				
République populaire de Mongolie				
5,950 %, 2032-03-09	200 000	USD	273 470	274 122
Nigeria				3,2
Gouvernement				2,9
République du Nigeria				
6,500 %, 2027-11-28	2 850 000	USD	3 997 013	3 969 868
6,125 %, 2028-09-28	1 800 000	USD	2 454 465	2 485 250
8,747 %, 2031-01-21	480 000	USD	579 707	703 979
7,875 %, 2032-02-16	908 000	USD	1 140 438	1 280 499
8,631 %, 2036-01-13	250 000	USD	352 712	362 402
9,130 %, 2046-01-13	450 000	USD	644 536	653 708
7,625 %, 2047-11-28	1 000 000	USD	1 207 652	1 274 637
			10 376 523	10 730 343
Sociétés				0,3
IHS Holding				
7,875 %, 2030-05-29	445 000	USD	621 572	628 232
8,250 %, 2031-11-29	242 000	USD	344 543	345 998
			966 115	974 230
Total Nigeria			11 342 638	11 704 573
Oman				0,9
Gouvernement				
Gouvernement d'Oman				
6,000 %, 2029-08-01	200 000	USD	293 624	285 674
7,000 %, 2051-01-25	2 100 000	USD	3 314 571	3 156 622
Total Oman			3 608 195	3 442 296
Ouzbékistan				1,4
Gouvernement				0,4
République d'Ouzbékistan				
5,375 %, 2029-02-20	394 000	USD	511 481	540 491
3,700 %, 2030-11-25	718 000	USD	844 820	907 628
			1 356 301	1 448 119

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,8
Uzbekneftegaz				
4,750 %, 2028-11-16	397 000	USD	502 334	527 453
8,750 %, 2030-05-07	1 708 000	USD	2 440 365	2 504 564
			2 942 699	3 032 017
Sociétés				0,2
Banque Nationale d'Ouzbékistan				
8,500 %, 2029-07-05	460 000	USD	661 945	677 462
Total Ouzbékistan			4 960 945	5 157 598
Pakistan				0,8
Gouvernement				0,7
République islamique du Pakistan				
6,000 %, 2026-04-08	200 000	USD	272 786	278 373
6,875 %, 2027-12-05	1 075 000	USD	1 165 641	1 474 915
7,375 %, 2031-04-08	661 000	USD	825 283	851 114
			2 263 710	2 604 402
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,1
Pakistan Water & Power Development Authority				
7,500 %, 2031-06-04	200 000	USD	256 047	247 588
Total Pakistan			2 519 757	2 851 990
Panama				2,5
Gouvernement				
République du Panama				
6,875 %, 2036-01-31	4 000 000	USD	5 966 255	5 912 898
5,662 %, 2038-02-23	200 000	USD	272 770	268 098
8,000 %, 2038-03-01	528 000	USD	840 830	842 113
7,875 %, 2057-03-01	1 300 000	USD	2 057 654	2 099 660
Total Panama			9 137 509	9 122 769
Paraguay				0,9
Gouvernement				
République du Paraguay				
2,739 %, 2033-01-29	1 278 000	USD	1 410 695	1 559 918
6,650 %, 2055-03-04	1 200 000	USD	1 794 398	1 732 287
Total Paraguay			3 205 093	3 292 205
Pays-Bas				0,3
Sociétés				
Ardshinbank				
6,600 %, 2031-01-22	300 000	USD	416 535	411 717
Yinson Boronia Production				
8,498 %, 2045-01-31	493 350	USD	735 504	725 816
Total Pays-Bas			1 152 039	1 137 533

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Pérou				2,5
Gouvernement				2,1
République du Pérou				
5,500 %, 2036-03-30	2 200 000	USD	3 135 413	3 055 340
5,875 %, 2054-08-08	3 375 000	USD	4 637 042	4 517 258
			<u>7 772 455</u>	<u>7 572 598</u>
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,1
Fondo Mivivienda				
5,400 %, 2031-03-31	200 000	USD	<u>275 198</u>	<u>278 598</u>
Sociétés				0,3
Lima Metro Line 2 Finance				
5,875 %, 2034-07-05	180 806	USD	230 117	258 974
Niagara Energy				
5,746 %, 2034-10-03	700 000	USD	<u>1 008 236</u>	<u>974 179</u>
			<u>1 238 353</u>	<u>1 233 153</u>
Total Pérou			9 286 006	9 084 349
Philippines				0,7
Gouvernement				0,5
République des Philippines				
5,950 %, 2047-10-13	675 000	USD	931 907	952 129
5,600 %, 2049-05-14	665 000	USD	<u>911 986</u>	<u>892 001</u>
			<u>1 843 893</u>	<u>1 844 130</u>
Sociétés				0,2
BDO Unibank				
4,375 %, 2030-12-03	600 000	USD	<u>845 752</u>	<u>829 844</u>
Total Philippines			2 689 645	2 673 974
Pologne				2,0
Gouvernement				1,5
République de Pologne				
5,375 %, 2035-02-12	1 700 000	USD	2 460 215	2 405 451
5,500 %, 2053-04-04	800 000	USD	1 117 176	1 032 385
5,500 %, 2054-03-18	1 677 000	USD	<u>2 225 410</u>	<u>2 162 015</u>
			<u>5 802 801</u>	<u>5 599 851</u>
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,3
Bank Gospodarstwa Krajowego				
6,250 %, 2054-07-09	700 000	USD	<u>1 031 965</u>	<u>964 519</u>
Sociétés				0,2
ORLEN				
6,000 %, 2035-01-30	400 000	USD	<u>563 417</u>	<u>567 908</u>
Total Pologne			7 398 183	7 132 278

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Qatar				1,4
Sociétés				
QatarEnergy				
3,125 %, 2041-07-12	3 000 000	USD	3 233 124	3 017 630
QNB Finance				
taux variable, 2027-09-19	1 400 000	USD	1 900 835	1 952 740
Total Qatar			5 133 959	4 970 370
République d'Azerbaïdjan				0,1
Gouvernement				
République d'Azerbaïdjan				
3,500 %, 2032-09-01	207 000	USD	241 947	265 235
République dominicaine				2,6
Gouvernement				
République dominicaine				
6,000 %, 2028-07-19	1 392 000	USD	1 893 468	1 950 005
7,050 %, 2031-02-03	1 975 000	USD	2 885 456	2 840 945
5,750 %, 2034-03-17	600 000	USD	813 325	793 127
5,875 %, 2035-10-28	400 000	USD	559 460	526 248
6,150 %, 2038-05-17	200 000	USD	271 038	262 217
7,150 %, 2055-02-24	2 250 000	USD	3 356 414	3 155 109
Total République dominicaine			9 779 161	9 527 651
République du Suriname				0,3
Gouvernement				
République de la Suriname				
7,700 %, 2030-11-06	400 000	USD	552 730	561 114
8,500 %, 2035-11-06	400 000	USD	586 891	574 836
Total République du Suriname			1 139 621	1 135 950
Roumanie				2,7
Gouvernement				
Gouvernement de la Roumanie				
5,750 %, 2030-09-16	1 900 000	USD	2 696 621	2 637 962
6,125 %, 2044-01-22	1 932 000	USD	2 399 784	2 466 550
5,125 %, 2048-06-15	2 206 000	USD	2 385 539	2 411 222
7,625 %, 2053-01-17	1 542 000	USD	2 216 128	2 253 746
Total Roumanie			9 698 072	9 769 480

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Royaume-Uni				0,7
Sociétés				
Antofagasta				
5,625 %, 2035-09-09	700 000	USD	993 979	968 249
Azule Energy Finance				
8,250 %, 2031-01-22	350 000	USD	485 958	491 681
Vedanta Resources Finance II				
11,250 %, 2031-12-03	800 000	USD	1 201 376	1 182 457
Total Royaume-Uni			2 681 313	2 642 387
Salvador				0,9
Gouvernement				0,6
République du Salvador				
9,650 %, 2054-11-21	1 573 000	USD	2 320 586	2 320 652
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,3
Comisión Ejecutiva Hidroelectrica				
8,650 %, 2033-01-24	700 000	USD	1 023 763	998 290
Total Salvador			3 344 349	3 318 942
Sénégal				0,7
Gouvernement				
République du Sénégal				
4,750 %, 2028-03-13	1 733 333	EUR	2 494 652	1 744 718
5,375 %, 2037-06-08	1 000 000	EUR	1 078 713	808 634
Total Sénégal			3 573 365	2 553 352
Serbie				0,7
Gouvernement				
République de Serbie				
6,250 %, 2028-05-26	300 000	USD	436 622	425 414
6,500 %, 2033-09-26	1 000 000	USD	1 512 320	1 451 265
6,000 %, 2034-06-12	371 000	USD	533 868	518 477
Total Serbie			2 482 810	2 395 156
Sri Lanka				1,1
Gouvernement				
République du Sri Lanka, coupons multiples				
3,350 %, 2033-03-15	1 900 000	USD	2 282 980	2 206 954
3,600 %, 2035-06-15	449 602	USD	646 101	471 539
3,600 %, 2036-05-15	312 034	USD	446 839	384 908
3,600 %, 2038-02-15	624 332	USD	897 196	773 667
Total Sri Lanka			4 273 116	3 837 068

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Thaïlande				0,7
Sociétés				
Bangkok Bank				
5,082 %, 2035-11-26	600 000	USD	843 540	818 351
GC Treasury Center				
6,500 %, taux variable à partir du 2030-12-10, perpétuelle	1 400 000	USD	1 993 271	1 889 601
Total Thaïlande			2 836 811	2 707 952
Turquie				3,1
Gouvernement				2,4
République de Turquie				
série 10Y, 5,875 %, 2031-06-26	1 400 000	USD	1 926 634	1 862 588
série 7Y, 7,125 %, 2032-02-12	1 868 000	USD	2 604 478	2 600 991
7,250 %, 2032-05-29	1 349 000	USD	1 830 907	1 881 417
6,950 %, 2035-09-16	1 200 000	USD	1 685 947	1 599 793
5,750 %, 2047-05-11	900 000	USD	999 378	937 115
			9 047 344	8 881 904
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,7
Fonds souverain de Turquie				
7,750 %, 2035-09-10	700 000	USD	993 022	959 086
Qatar National Bank				
5,875 %, 2031-02-11	500 000	USD	685 684	664 215
Türkiye Vakıflar Bankası				
7,250 %, 2030-07-31	700 000	USD	995 346	969 914
			2 674 052	2 593 215
Total Turquie			11 721 396	11 475 119
Ukraine				1,9
Gouvernement				1,5
Gouvernement d'Ukraine				
1,750 %, 2029-02-01	1 363 300	USD	1 191 649	1 333 040
0,000 %, 2030-02-01	220 399	USD	132 269	179 059
coupons multiples, 4,000 %, 2032-02-01	1 340 000	USD	1 383 504	1 337 790
0,000 %, 2034-02-01	823 604	USD	354 467	485 760
1,750 %, 2034-02-01	1 413 587	USD	876 729	1 042 115
0,000 %, 2035-02-01	350 704	USD	192 236	225 896
1,750 %, 2035-02-01	521 043	USD	318 658	376 734
1,750 %, 2036-02-01	824 626	USD	499 422	586 199
			4 948 934	5 566 593
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,4
Ukraine Railways				
8,250 %, 2026-07-09	1 320 311	USD	1 794 246	1 440 879
Total Ukraine			6 743 180	7 007 472

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Uruguay				1,0
Gouvernement				
République orientale de l'Uruguay				
5,442 %, 2037-02-14	1 700 000	USD	2 484 414	2 410 725
5,250 %, 2060-09-10	1 000 000	USD	1 321 767	1 257 833
Total Uruguay			3 806 181	3 668 558
Venezuela				1,8
Gouvernements et sociétés publiques des états				
Pétroles de Venezuela				
6,000 %, 2024-05-16	10 693 304	USD	4 009 132	5 094 248
6,000 %, 2026-11-15	3 231 482	USD	836 616	1 541 668
Total Venezuela			4 845 748	6 635 916
Zambie				0,2
Gouvernement				
République de Zambie				
0,500 %, 2053-12-31	634 851	USD	547 760	578 563
Total des obligations étrangères			313 541 073	320 189 717
Obligations supranationales				0,7
Banque asiatique de développement				
15,500 %, 2029-03-16	564 600 000	KZT	1 568 454	1 583 958
Banque Ouest Africaine de Développement				
6,250 %, 2040-10-14	500 000	EUR	810 002	761 884
Total des obligations supranationales			2 378 456	2 345 842
Total des obligations			320 096 223	326 675 642
Titres de marché monétaire				8,7
Titres de marché monétaire canadiens				8,2
Bons du Trésor du Canada				
1,919 %, 2026-04-08	97 000	CAD	96 959	96 959
2,119 %, 2026-05-06	12 500 000	CAD	12 473 926	12 473 926
2,166 %, 2026-06-03	7 600 000	CAD	7 571 244	7 571 244
2,209 %, 2026-06-17	6 800 000	CAD	6 768 048	6 768 048
2,276 %, 2026-07-02	3 000 000	CAD	2 982 705	2 982 705
Total des titres de marché monétaire canadiens			29 892 882	29 892 882
Titres de marché monétaire étrangers				0,5
Égypte				—
Bons du Trésor de la république arabe d'Égypte				
23,089 %, 2026-10-20	550 000	EGP	14 118	12 434

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Nigeria			0,5
Bons du Trésor de la république du Nigéria			
19,831 %, 2027-01-14	792 800 000 NGN	666 822	688 016
19,842 %, 2027-01-21	761 900 000 NGN	638 680	658 979
19,856 %, 2027-01-28	764 500 000 NGN	638 703	659 003
		1 944 205	2 005 998
Total des titres de marché monétaire étrangers		1 958 323	2 018 432
Total des titres de marché monétaire		31 851 205	31 911 314
Total des placements		351 947 428	358 586 956 98,3
Plus-value non réalisée sur dérivés			2 160 301 0,6
Moins-value non réalisé sur dérivés			(9 211 544) (2,5)
Autres éléments d'actif net*			13 120 253 3,6
Actif net			364 655 966 100,0

*Incluant les montants à recevoir et à payer du tableau Contrats à terme standardisés.

CONTRATS DE CHANGE À TERME

	DATE DE RÈGLEMENT	NOMBRE DE CONTRATS	DEISES ACHETÉES	MONTANT CONTRACTUEL EN DEVISE (ACHAT)	DEISES VENDUES	MONTANT CONTRACTUEL EN DEVISE (VENTE)	TAUX DE CHANGE DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE \$
Plus-value non réalisée sur contrat de change								
	2026-04-02	1	USD	477 000	CAD	655 399	1,3740	8 102
	2026-04-02	1	EUR	868 000	CAD	1 363 899	1,5713	31 778
	2026-04-02	1	EUR	144 000	CAD	226 165	1,5706	5 376
	2026-04-02	1	USD	30 000	CAD	40 947	1,3649	783
	2026-04-02	1	USD	452 000	CAD	616 422	1,3638	12 304
	2026-04-02	1	USD	529 000	CAD	722 418	1,3656	13 414
	2026-04-02	1	USD	5 522 000	CAD	7 583 701	1,3734	97 328
	2026-04-02	1	USD	1 320 000	CAD	1 806 697	1,3687	29 405
	2026-04-02	1	USD	526 000	CAD	711 340	1,3524	20 319
	2026-04-02	1	USD	88 161 605	CAD	122 059 742	1,3845	571 870
	2026-04-02	1	USD	2 226 000	CAD	3 016 960	1,3553	79 376
	2026-04-02	1	USD	1 395 000	CAD	1 909 390	1,3687	31 036
	2026-04-02	1	BRL	3 609 327	USD	691 000	0,2661	7 670
	2026-04-02	1	USD	2 000 000	CAD	2 716 454	1,3582	65 519
	2026-04-02	1	CAD	421 335	EUR	261 000	1,6143	1 667
	2026-04-02	1	EUR	6 294 000	CAD	10 061 840	1,5986	58 429
	2026-04-02	1	USD	1 673 000	CAD	2 283 792	1,3651	43 328
	2026-04-02	1	CAD	4 639 649	EUR	2 870 972	1,6161	23 346
	2026-04-02	1	USD	2 715 000	CAD	3 701 941	1,3635	74 588
	2026-04-02	1	BRL	3 625 634	USD	694 646	0,2686	6 976

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

DATE DE RÉGLEMENT	NOMBRE DE CONTRATS	DEVISES ACHETÉES	MONTANT CONTRACTUEL EN DEVISE (ACHAT)	DEVISES VENDUES	MONTANT CONTRACTUEL EN DEVISE (VENTE)	TAUX DE CHANGE DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE \$
2026-04-02	1	EUR	193 000	CAD	305 915	1,5851	4 414
2026-04-02	1	CAD	5 718 495	EUR	3 544 028	1,6136	19 970
2026-04-02	1	USD	1 387 000	CAD	1 903 672	1,3725	25 626
2026-04-02	1	USD	1 672 000	CAD	2 306 327	1,3794	19 402
2026-04-02	1	USD	1 093 000	CAD	1 482 132	1,3560	38 216
2026-04-07	1	USD	199 094	INR	18 694 927	0,0146	3 101
2026-04-07	1	USD	926 000	INR	85 409 610	0,0148	37 002
2026-04-07	1	USD	159 068	INR	14 876 039	0,0147	3 363
2026-04-07	1	USD	478 258	INR	45 090 164	0,0146	4 788
2026-04-07	1	USD	474 356	INR	44 717 540	0,0147	4 818
2026-04-07	1	USD	162 266	INR	15 095 606	0,0147	4 595
2026-04-07	1	USD	553 992	INR	52 355 061	0,0147	3 720
2026-04-07	1	USD	1 143 000	INR	105 476 269	0,0148	44 916
2026-04-10	1	TRY	40 696 123	USD	889 640	1,4106	18 949
2026-04-13	1	TRY	3 788 778	USD	82 936	1,4209	1 134
2026-04-20	1	USD	5 264 622	ZAR	89 159 000	1,3725	6 312
2026-04-24	1	USD	1 943 846	INR	180 316 026	0,0148	70 333
2026-04-24	1	USD	121 072	INR	11 242 141	0,0147	4 217
2026-05-20	1	NGN	31 120 000	USD	20 000	1,4978	2 655
2026-06-02	1	BRL	3 673 973	USD	682 280	0,2633	23 880
2026-08-03	1	NGN	440 015 100	USD	299 330	0,0010	2 701
2026-08-18	1	USD	2 072 665	INR	194 288 487	1,3697	90 740
2027-02-08	1	NGN	1 335 778 530	USD	881 702	0,0010	6 490
Total Plus-value non réalisée sur contrat de change							1 623 956
Moins-value non réalisée sur contrat de change							
2026-04-02	1	CAD	566 754	USD	414 000	1,3690	(9 114)
2026-04-02	1	CAD	589 627	USD	429 000	1,3744	(7 106)
2026-04-02	1	USD	691 521	BRL	3 609 327	1,3911	(6 945)
2026-04-02	1	CAD	2 718 612	USD	1 991 000	1,3655	(50 843)
2026-04-02	1	CAD	803 011	USD	585 000	1,3727	(10 716)
2026-04-02	1	CAD	4 959 472	USD	3 636 000	1,3640	(98 155)
2026-04-02	1	CAD	5 868 147	USD	4 297 529	1,3655	(109 658)
2026-04-02	1	CAD	1 076 955	USD	787 000	1,3684	(17 751)
2026-04-02	1	CAD	628 163	USD	453 000	1,3867	(1 954)
2026-04-02	1	CAD	693 936	USD	509 000	1,3633	(14 076)
2026-04-02	1	CAD	869 337	USD	635 000	1,3690	(13 939)
2026-04-02	1	USD	682 280	BRL	3 625 634	1,3737	(24 177)
2026-04-02	1	CAD	126 397 557	USD	92 452 306	1,3672	(2 202 363)
2026-04-02	1	CAD	7 098 656	USD	5 177 000	1,3712	(102 481)
2026-04-02	1	CAD	129 529 150	USD	94 708 105	1,3677	(2 208 556)

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

DATE DE RÉGLEMENT	NOMBRE DE CONTRATS	DEVISES ACHETÉES	MONTANT CONTRACTUEL EN DEVISE (ACHAT)	DEVISES VENDUES	MONTANT CONTRACTUEL EN DEVISE (VENTE)	TAUX DE CHANGE DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE \$
2026-04-02	1	CAD	1 304 784	EUR	823 000	1,5854	(18 536)
2026-04-02	1	CAD	60 037 097	USD	44 098 096	1,3614	(1 302 764)
2026-04-02	1	CAD	2 191 495	USD	1 614 000	1,3578	(53 557)
2026-04-07	1	INR	11 223 374	USD	121 072	0,0148	(4 013)
2026-04-07	1	INR	75 679 969	USD	818 000	0,0148	(29 293)
2026-04-07	1	INR	180 019 589	USD	1 943 846	0,0148	(66 999)
2026-04-07	1	INR	114 855 992	USD	1 240 000	0,0148	(42 452)
2026-04-14	1	EGP	47 525 669	USD	968 528	0,0295	(154 129)
2026-04-15	1	USD	75 272	HUF	25 280 000	0,0041	(915)
2026-04-15	1	KRW	963 189 200	USD	660 200	0,0009	(40 501)
2026-04-15	1	PLN	21 000	USD	5 826	1,3823	(236)
2026-04-15	1	KRW	963 189 200	USD	660 200	0,0009	(40 499)
2026-04-20	1	EGP	2 530 405	USD	51 662	0,0294	(8 766)
2026-04-20	1	EGP	18 908 265	USD	386 435	0,0295	(66 051)
2026-04-20	1	USD	57 336	KZT	27 873 930	0,0028	(863)
2026-04-24	1	INR	44 792 251	USD	474 356	0,0147	(5 639)
2026-04-24	1	INR	192 384 745	USD	2 072 665	0,0148	(73 255)
2026-04-24	1	INR	18 728 374	USD	199 094	0,0148	(3 411)
2026-04-24	1	INR	15 120 108	USD	162 266	0,0148	(4 880)
2026-04-24	1	INR	14 902 286	USD	159 068	0,0148	(3 614)
2026-04-24	1	INR	45 165 490	USD	478 258	0,0147	(5 615)
2026-04-24	1	INR	52 565 578	USD	553 992	0,0146	(2 887)
2026-05-04	1	USD	407 000	CAD	565 683	1,3899	(295)
2026-05-04	1	USD	2 018 000	CAD	2 808 175	1,3916	(4 847)
2026-05-04	1	CAD	10 063 162	EUR	6 294 000	1,5989	(58 296)
2026-05-04	1	CAD	121 891 794	USD	88 161 605	1,3826	(578 935)
2026-05-12	1	EGP	1 744 812	USD	33 077	0,0261	(3 195)
2026-05-12	1	EGP	4 924 442	USD	92 914	0,0261	(8 405)
2026-05-12	1	EGP	690 127	USD	13 009	0,0261	(1 161)
2026-06-17	1	USD	39 753	COP	151 681 092	1,3586	(1 143)
2026-06-17	1	USD	82 607	COP	315 268 014	1,3831	(2 403)
2026-06-17	1	USD	147 729	COP	562 053 250	1,3702	(3 647)
2026-06-17	1	USD	144 589	COP	552 704 532	1,3587	(4 533)
2026-06-17	1	USD	164 669	COP	631 262 847	1,3585	(5 830)
2026-06-17	1	USD	625 993	COP	2 386 659 730	1,3697	(17 302)
2026-06-17	1	USD	119 258	COP	455 586 382	1,3587	(3 631)
2026-06-17	1	USD	235 373	COP	899 595 144	1,3832	(7 326)
2026-06-17	1	USD	38 365	COP	146 636 926	1,3586	(1 197)
2026-07-20	1	EGP	18 635 460	USD	366 407	0,0294	(65 136)
2026-08-17	1	NGN	183 254 500	USD	128 150	0,0010	(4 581)
2026-08-18	1	USD	972 021	COP	3 695 380 761	0,0004	(4 090)

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	DATE DE RÉGLEMENT	NOMBRE DE CONTRATS	DEISES ACHETÉES	MONTANT CONTRACTUEL EN DEVISE (ACHAT)	DEISES VENDUES	MONTANT CONTRACTUEL EN DEVISE (VENTE)	TAUX DE CHANGE DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE \$
	2026-11-09	1	NGN	582 412 136	USD	393 256	0,0010	(11 495)
	2026-11-20	1	USD	20 000	NGN	32 680 000	0,0009	(2 087)
Total Moins-value non réalisée sur contrat de change								(7 596 244)

SWAPS DE DÉFAUT DE CRÉDIT

ENTITÉ DE RÉFÉRENCE	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX FIXE %	VALEUR NOMINALE ACHAT / (VENTE) \$	CONTREPARTIE	PLUS-VALUE / (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE \$
MARKIT CDX.EM.44	1	2030-12-20	1,000	(3 500 000)	Goldman Sachs International	97 868
MARKIT CDX.EM.HY.44	1	2030-12-20	1,000	(2 100 000)	Citibank	160 672
République de l'Argentine	1	2026-12-20	5,000	100 000	Bank of America	2 017
République de l'Argentine	1	2030-12-20	5,000	340 000	Citibank	4 919
						265 476
République de Turquie	1	2035-12-20	1,000	1 100 000	Bank of America	(290 283)

SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

ÉCHÉANCE	NOMBRE DE CONTRATS	VALEUR NOMINALE ACHAT / (VENTE) \$	TAUX VARIABLE À RECEVOIR / À PAYER	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE %	PLUS-VALUE / (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE \$
2029-01-02	1	(43 200 000)	À recevoir	BRL-BZDIOVRA 1D	13,030	237 129
2036-03-17	1	341 600 000	À payer	HUF-BUBOR 6M	7,205	9 384
2036-09-19	1	(500 000)	À payer	EUR-EURIBOR-Reuters 6M	2,750	24 356
						270 869
2028-03-10	1	6 200 000	À payer	ZAR-JIBAR 3M	6,770	(5 195)
2029-01-02	1	43 800 000	À payer	BRL-BZDIOVRA 1D	13,265	(168 821)
2031-01-02	1	9 800 000	À payer	BRL-BZDIOVRA 1D	13,255	(62 549)
2036-03-16	1	1 300 000	À payer	PLN-WIBOR 6M	4,655	(7 361)
2036-03-17	1	1 600 000	À payer	PLN-WIBOR 6M	4,828	(1 027)
2055-12-17	1	11 600 000	À payer	USD-SOFRRATE 1D	3,750	(1 080 064)
						(1 325 017)

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	VALEUR CONTRACTUELLE EN DEVISE	JUSTE VALEUR \$	MONTANT À RECEVOIR (À PAYER) \$
EURX EURO-BUND	(2)	juin 2026	(234 500) EUR	—	5 049
	(7)	juin 2026	(900 110) EUR	—	31 483
					36 532
Obligations des États-Unis – Ultra	16	juin 2026	1 877 926 USD	—	(29 111)

PRÊT DE TITRES (note 2)

	JUSTE VALEUR \$	VALEUR DES SÛRETÉS REÇUES TITRES \$
Titres prêtés	22 144 008	23 773 861

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

a) Constitution du Fonds

Le Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (le Fonds) est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée établie aux dates suivantes :

Catégories A et I	18 octobre 2013
Catégories C et F	25 novembre 2013
Catégorie D	11 mai 2018
Catégorie K	17 novembre 2025

La date de constitution du Fonds est la date de lancement de la première catégorie indiquée ci-dessus.

La valeur liquidative initiale des parts de catégorie K se situait à 10,00 \$ lors de sa constitution.

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

31 MARS	NOMBRE DE PARTS AU DÉBUT	PARTS ÉMISES	PARTS RÉINVESTIES	PARTS RACHETÉES	NOMBRE DE PARTS À LA FIN
CATÉGORIE A					
2026	184 053	29 160	3 885	(92 841)	124 257
2025	207 911	8 126	5 579	(26 402)	195 214
CATÉGORIE K					
2026	—	35 403	758	(2 785)	33 376
CATÉGORIE I					
2026	50 271 971	2 593 782	1 559 441	(3 566 458)	50 858 736
2025	42 712 177	2 035 788	1 831 363	(1 949 705)	44 629 623
CATÉGORIE C					
2026	11 154	495	325	(2 431)	9 543
2025	17 460	532	494	(4 023)	14 463
CATÉGORIE F					
2026	3 607	—	133	(612)	3 128
2025	9 177	2	300	(85)	9 394
CATÉGORIE D					
2026	30 187	34 900	830	(1 379)	64 538
2025	14 011	1 789	376	(364)	15 812

c) Distributions

Le revenu net de placement du Fonds est distribué en espèces ou réinvesti en parts supplémentaires selon la fréquence suivante :

Catégories A, K, I, C, F et D	mensuelle
-------------------------------	-----------

Les gains nets en capital réalisés, le cas échéant, sont distribués annuellement en décembre.

Lorsqu'il y en a, le remboursement de capital est distribué annuellement par le Fonds.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Le ratio des frais totaux, avant taxes, se détaille de la façon suivante :

	31 MARS 2026			31 MARS 2025
	TAUX ANNUEL			TAUX ANNUEL
		%		%
	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES	FRAIS TOTAUX	FRAIS TOTAUX
CATÉGORIES A ET C	1,37	0,15	1,52	1,60
CATÉGORIE K	1,35	0,15	1,50	s.o.
CATÉGORIE F	0,64	0,15	0,79	0,90
CATÉGORIE D	0,87	0,15	1,02	1,10

Le 1^{er} octobre 2025, les frais de gestion ont été réduits de 1,45 % à 1,37 % pour les catégories A et C, de 0,75 % à 0,64 % pour la catégorie F et de 0,95 % à 0,87 % pour la catégorie D.

Les parts de catégorie I paient des frais de gestion et des frais d'administration distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire du Fonds sont de :

	31 MARS 2026	30 SEPTEMBRE 2025
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	3 407	35 992

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu élevé et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés dans des marchés émergents.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant catégorise la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Information significative sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

31 MARS 2026	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL	30 SEPTEMBRE 2025	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN					ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN				
OBLIGATIONS	272 087	54 589	—	326 676	OBLIGATIONS	320 135	30 683	—	350 818
TITRES DE MARCHÉ MONÉTAIRE	31 911	—	—	31 911	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	3 089	—	3 089
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	2 160	—	2 160					
TOTAL	303 998	56 749	—	360 747	TOTAL	320 135	33 772	—	353 907
PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN					PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN				
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	9 212	—	9 212	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	13 235	—	13 235
TOTAL	—	9 212	—	9 212	TOTAL	—	13 235	—	13 235

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes le 31 mars 2026 et le 30 septembre 2025, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Classification au niveau 3 (en milliers de \$)

Au 31 mars 2026, le Fonds ne détient aucun instrument financier classé au niveau 3.

Au 30 septembre 2025, le Fonds détient des instruments financiers qui ont été classés au niveau 3. La juste valeur de ces instruments financiers a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La substitution d'une ou plusieurs données provenant de ces techniques par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation significative de la juste valeur de ces placements. Le tableau suivant présente l'explication de la classification de la juste valeur de niveau 3 :

	INSTRUMENTS FINANCIERS	JUSTE VALEUR	TECHNIQUES D'ÉVALUATION	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES	INTERVALLES DE VALEUR DES DONNÉES
		\$			
30 SEPTEMBRE 2025	OAS, bons de souscription, 2039-05-16	—	Évaluation provenant du gestionnaire de portefeuille	—	—

Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 (en milliers de \$)

Le tableau suivant montre le rapprochement de tous les mouvements de titres des instruments financiers classés au niveau 3 entre le début et la fin de la période :

31 MARS 2026	TOTAL	30 SEPTEMBRE 2025	TOTAL
	\$		\$
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	—	SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	—
PRODUIT DE LA VENTE DE PLACEMENTS	—	PRODUIT DE LA VENTE DE PLACEMENTS	—
ACHAT DE PLACEMENTS	—	ACHAT DE PLACEMENTS	—
GAIN NET (PERTE NETTE) RÉALISÉ(E)	(61)	GAIN NET (PERTE NETTE) RÉALISÉ(E)	—
GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E)	61	GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E)	—
TRANSFERTS VERS (DEPUIS) LE NIVEAU 3	—	TRANSFERTS VERS (DEPUIS) LE NIVEAU 3	—
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	—	SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	—
VARIATION DU GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E) DE LA PÉRIODE POUR LES TITRES DÉTENUS AU 31 MARS 2026	—	VARIATION DU GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E) DE LA PÉRIODE POUR LES TITRES DÉTENUS AU 30 SEPTEMBRE 2025	—

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables demeurant constantes.

31 MARS 2026	ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	30 SEPTEMBRE 2025	ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
USD	498 816	496 633	2 183	65	USD	710 793	769 545	(58 752)	1 763
EUR	21 385	22 179	(794)	24	BRL	50 974	57 084	(6 110)	183
INR	11 320	11 161	159	5	EUR	35 267	19 050	16 217	487
ZAR	7 731	7 317	414	12	MXN	32 489	16 106	16 383	492
NGN	4 376	30	4 346	130	ZAR	22 711	13 589	9 122	274
COP	4 208	3 612	596	18	COP	12 445	12 445	—	—
EGP	3 162	—	3 162	95	PHP	11 410	11 405	5	—
BRL	3 158	2 173	985	30	PLN	8 113	2 218	5 895	177
KZT	2 386	904	1 482	44	INR	5 424	5 492	(68)	2
KRW	1 755	—	1 755	53	TRY	4 882	2 440	2 442	73
TRY	1 372	—	1 372	41	EGP	3 878	—	3 878	116
HUF	116	106	10	—	HUF	3 710	3 710	—	—
PLN	54	8	46	1	UYU	3 696	—	3 696	111
					CLP	3 611	3 611	—	—
					KZT	3 581	—	3 581	107

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date à l'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 0,25 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	MOINS D'UN AN	1 À 5 ANS	5 À 10 ANS	PLUS DE 10 ANS	TOTAL	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 MARS 2026	45 228	87 551	100 606	124 147	357 532	5 753
30 SEPTEMBRE 2025	33 332	87 678	88 361	160 072	369 443	5 972

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

Risque de concentration

Le tableau suivant résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

31 MARS 2026		30 SEPTEMBRE 2025	
SEGMENT DE MARCHÉ	%	SEGMENT DE MARCHÉ	%
Obligations étrangères		Obligations étrangères	
Autres pays**	87,8	Mexique	10,5
Obligations américaines	1,1	Brésil	6,0
Obligations supranationales	0,7	Pologne	4,6
Titres de marché monétaire	8,7	Pérou	3,5
Instruments financiers dérivés	(1,9)	République dominicaine	3,4
Autres éléments d'actif net	3,6	Afrique du Sud	3,2
		Arabie saoudite	3,2
		Égypte	3,1
		Roumanie	3,1
		Turquie	3,1
		Émirats arabes unis	3,1
		Colombie	3,0
		Philippines	2,9
		Kazakhstan	2,9
		Argentine	2,4
		Chili	2,4
		Tunisie	2,3
		Géorgie	2,2
		Qatar	2,2
		Ukraine	2,0
		Autres pays*	25,5
		Obligations supranationales	1,0
		Obligations américaines	0,4
		Instruments financiers dérivés	(2,8)
		Autres éléments d'actif net	6,8
TOTAL	100,0	TOTAL	100,0

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du Fonds.

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 5 % de l'actif net du Fonds.

Risque de prix (en milliers de \$)

Au 31 mars 2026, les meilleures estimations du gestionnaire de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes les autres variables étant demeures constantes, sont les suivantes :

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
		31 MARS 2026
	%	\$
Indice obligataire JP Morgan EMBI Global Diversified (couvert CAD)	1,00	3 647

Au 30 septembre 2025, les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeures constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
		30 SEPTEMBRE 2025
	%	\$
Indice obligataire JP Morgan EMBI Global Diversified (couvert CAD)	1,00	3 731

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Répartition du portefeuille des titres à revenu fixe par notation de crédit

NOTATION DE CRÉDIT	POURCENTAGE DES TITRES À REVENU FIXE	
	31 MARS 2026	30 SEPTEMBRE 2025
	%	%
AAA	—	1
AA	3	5
A	6	10
BBB	25	28
BB	32	29
B	21	17
CCC	10	9
NON NOTÉS	3	1
TOTAL	100	100

Répartition du portefeuille des instruments financiers dérivés par notation de crédit

NOTATION DE CRÉDIT	POURCENTAGE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	
	31 MARS 2026	30 SEPTEMBRE 2025
	%	%
A-1+	3	10
A-1	97	89
A-2	—	1
TOTAL	100	100

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Rapprochement des revenus provenant des activités de prêt de titres (note 2)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les revenus totaux générés par les activités de prêt de titres et les revenus provenant des activités de prêt de titres présentés à l'état du résultat global du Fonds.

	31 MARS 2026	
	\$	%
REVENUS TOTAUX	7 467	100
REVENUS NETS REÇUS PAR LE FONDS	4 480	60
REVENUS NETS REÇUS PAR FIDUCIE DESJARDINS	2 987	40

h) Impôts – Report des pertes (note 8)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2025, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

PERTES EN CAPITAL	PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	
	MONTANT	ANNÉE D'ÉCHÉANCE
	\$	
159 360 251	—	—

i) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	CAPITAUX DE LANCEMENT	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
	\$	%
31 MARS 2026	15 478	0,0
30 SEPTEMBRE 2025	5 496	0,0

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

j) Information sur les actifs et passifs compensés et non compensés

Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour l'état de la situation financière (tableau section 1), cependant les accords permettent néanmoins d'opérer la compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats (section 2). Le tableau de la section 2 présente les instruments financiers qui satisferaient aux critères de compensation, si de telles circonstances se présentaient, au 31 mars 2026 et au 30 septembre 2025. La colonne « Incidence nette » indique quelle aurait été l'incidence de la compensation de la totalité des montants sur l'état de la situation financière du Fonds.

31 MARS 2026	SECTION 1			SECTION 2		
	MONTANT BRUT PRÉSENTÉ À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE \$	MONTANT COMPENSÉ \$	MONTANT NET PRÉSENTÉ À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE \$	MONTANTS NON COMPENSÉS		INCIDENCE NETTE \$
				INSTRUMENTS FINANCIERS \$	GARANTIE FINANCIÈRE REÇUE/DONNÉE \$	
ACTIFS FINANCIERS						
PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR DÉRIVÉS	1 373 331	—	1 373 331	1 373 331	—	—
PASSIFS FINANCIERS						
MOINS-VALUE NON RÉALISÉE SUR DÉRIVÉS	4 844 598	—	4 844 598	1 373 331	—	3 471 267

30 SEPTEMBRE 2025	SECTION 1			SECTION 2		
	MONTANT BRUT PRÉSENTÉ À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE \$	MONTANT COMPENSÉ \$	MONTANT NET PRÉSENTÉ À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE \$	MONTANTS NON COMPENSÉS		INCIDENCE NETTE \$
				INSTRUMENTS FINANCIERS \$	GARANTIE FINANCIÈRE REÇUE/DONNÉE \$	
ACTIFS FINANCIERS						
PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR DÉRIVÉS	2 611 990	—	2 611 990	2 611 990	—	—
PASSIFS FINANCIERS						
MOINS-VALUE NON RÉALISÉE SUR DÉRIVÉS	12 976 645	—	12 976 645	2 611 990	—	10 364 655

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Dans les notes afférentes aux états financiers, l'expression « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. Constitution des Fonds

Desjardins Société de Placement inc. (le gestionnaire) agit à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 2, Complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec), Canada H5B 1H5. Les Fonds sont assujettis aux lois du Québec.

La date de constitution est indiquée à la Note a) des « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » du Fonds.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 31 mars 2026 et 2025, ainsi qu'au 30 septembre 2025 et porte sur les périodes de six mois closes à ces dates, le cas échéant. Pour chaque Fonds établi au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, le terme « période » désigne la période écoulée entre la date de début des opérations et le 31 mars de la période concernée. Les dates de début des opérations des Fonds concernés sont présentées ci-dessous :

FONDS	DATE DE DÉBUT DES OPÉRATIONS DU FONDS
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2027	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Opportunités mondiales	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales	18 novembre 2024
Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Actions canadiennes	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Actions américaines	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Actions internationales	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales	10 mars 2025
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs	23 avril 2025
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028	14 juillet 2025
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029	14 juillet 2025
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2030	14 juillet 2025
Fonds Desjardins Actions canadiennes plus	17 novembre 2025
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes plus	17 novembre 2025
Fonds Desjardins Actions américaines	17 novembre 2025

Les principales activités de chaque Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 14 mai 2026.

Sauf s'il est indiqué autrement dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, les états financiers des Fonds ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

INFORMATION SIGNIFICATIVE SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les règles d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-après.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers des Fonds comprennent principalement les instruments financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille de placements.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces instruments financiers ont expiré ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classifient et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel les actifs financiers sont gérés.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture des actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Au 31 mars 2026 et au 30 septembre 2025, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Dépréciation

Pour ce qui est du modèle de dépréciation, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour ce qui est des actifs financiers évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique que les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que la probabilité de défaut de ces actifs financiers est presque nulle et que les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations dans un avenir rapproché. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse et couverture déposée sur dérivés

L'encaisse (découvert bancaire) et la couverture déposée sur dérivés (garantie à payer) sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Les couvertures déposées sur dérivés incluent les exigences de marge initiale détenues chez les courtiers. Tout déficit ou excédent d'encaisse détenues chez les courtiers par rapport à l'exigence de marge initiale est inclus à l'encaisse (découvert bancaire).

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont inscrits au cours de clôture de la bourse où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non cotés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu.

Obligations, prêts bancaires, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les obligations, les prêts bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite) sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps, des titres à être déterminés et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés tient compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridique exécutoires, le cas échéant. Se reporter à la section « Compensation des actifs et des passifs financiers » pour de plus amples renseignements sur la compensation des Fonds.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps, options sur swaps et titres à être déterminés (TBA)

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » à l'état de la situation financière.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme standardisés sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme standardisés » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la bourse accréditée sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent, entre autres, les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Autres éléments d'actif et de passif

Le montant à recevoir sur contrats à terme standardisés, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres et les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti.

De même, les charges à payer, le montant à payer sur contrats à terme standardisés, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des prêts de titres et des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, les distributions à payer ainsi que l'impôt à payer sont évalués au coût amorti.

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations sans coupon. Les courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés à l'état du résultat global. Ils incluent les autres rémunérations versées aux courtiers qui sont présentées séparément dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, le cas échéant. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ce même état.

Activités de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres et de mises en pension aux termes de conventions conclues entre le gestionnaire des Fonds et deux mandataires, soit Fiducie Desjardins inc. (Fiducie) et State Street Bank and Trust Company (State Street).

Les titres prêtés et mis en pension ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés ou mis en pension au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêt de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre des opérations de prêt de titres et de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière, aux postes « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres » ou « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé aux postes « Engagements relatifs à des prêts de titres » ou « Engagements relatifs à des mises en pension », selon le cas.

Fiducie et State Street peuvent utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés par les activités de prêt de titres sont partagés entre le Fonds et leurs mandataires respectifs selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers seraient compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres, les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés à l'état de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution tirés des placements en titres de créance, présentés à l'état du résultat global, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Ce poste peut inclure d'autres revenus. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des fonds négociés en bourse (FNB) et des fiducies de revenu sont présentés sous le poste « Dividendes ». Les distributions notionnelles provenant des FNB sont considérées comme des transactions non monétaires et augmentent le coût moyen de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus dans les revenus, à l'état du résultat global.

Le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » présenté à l'état du résultat global inclut les distributions en parts ou les attributions des fonds de placement, selon le cas, ainsi que les attributions à des fins fiscales provenant des sociétés en commandites. Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » à l'état des flux de trésorerie.

À la réalisation des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » à l'état du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ce même état.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PLN	Zloty polonais
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PYG	Guaranis paraguayens
AUD	Dollar australien	IDR	Rupiah indonésienne	RUB	Rouble russe
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	SAR	Riyal saoudien
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	SEK	Couronne suédoise
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SGD	Dollar de Singapour
CLP	Peso chilien	KRW	Won sud-coréen	THB	Baht thaïlandais
CNY	Yuan renminbi chinois	KZT	Tenge du Kazakhstan	TRY	Livre turque
COP	Peso colombien	MXN	Peso mexicain	TWD	Dollar de Taïwan
CZK	Couronne tchèque	MYR	Ringgit malaisien	USD	Dollar américain
DKK	Couronne danoise	NGN	Naira du Nigeria	ZAR	Rand sud-africain
DOP	Peso dominicain	NOK	Couronne norvégienne		
EGP	Livre égyptienne	NZD	Dollar néo-zélandais		
EUR	Euro	PEN	Nouveau sol péruvien		
GBP	Livre sterling	PHP	Peso philippin		

Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), chaque Fonds, à l'exception des Fonds mentionnés ci-dessous, est défini comme une fiducie de fonds communs de placement. Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs
Fonds Desjardins Actions canadiennes plus
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes plus
Fonds Desjardins Actions américaines
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe
Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial
Mandat privé Titanium Actions canadiennes
Mandat privé Titanium Actions américaines
Mandat privé Titanium Actions internationales
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales

Lorsque le Fonds atteint 150 participants et plus dans une catégorie de parts, et ce, jusqu'à la date de fin d'année d'imposition, le Fonds peut se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement.

Au 31 mars 2026, les Fonds suivants sont détenus à 100% par le gestionnaire. Par conséquent, ces Fonds sont désignés comme institutions financières.

Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial
Mandat privé Titanium Actions canadiennes
Mandat privé Titanium Actions américaines
Mandat privé Titanium Actions internationales
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Date de fin d'année d'imposition

La date de fin d'année d'imposition est le 31 décembre pour les Fonds suivants :

Fonds Desjardins Marché monétaire
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs
Fonds Desjardins Actions canadiennes plus
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes plus
Fonds Desjardins Actions américaines
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociétéTerre de Revenu fixe
Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial
Mandat privé Titanium Actions canadiennes
Mandat privé Titanium Actions américaines
Mandat privé Titanium Actions internationales
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales

La date de fin d'année d'imposition de tous les autres Fonds est le 15 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et inscrites en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus de placement et des gains en capital futurs. Pour connaître les montants des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés dans les déclarations fiscales, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Les distributions sont considérées comme du remboursement de capital, un revenu net de placement ou du gain en capital. Le Fonds se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'une année donnée si le gestionnaire le juge opportun.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Pour obtenir des renseignements concernant les impôts, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Participation dans des entités

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Selon IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les Fonds doivent publier des informations spécifiques sur leur participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels (incluant les fonds négociés en bourse), des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces titres dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur la participation dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

En avril 2024, le Conseil des normes comptables internationales a publié la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles exigences sur la présentation des états financiers.

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications aux normes IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Entre autres, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et introduit un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers à une date antérieure s'ils sont réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement et si certaines conditions

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

sont remplis. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles exigences sur la présentation des états financiers.

Modifications apportées au Règlement 81-106 - Information continue sur les fonds d'investissement

Le 22 janvier 2026, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé la publication de modifications définitives modernisant le régime d'information continue des fonds d'investissement. La version définitive des changements est entrée en vigueur le 22 avril 2026. Conformément à la modification du règlement, les informations présentées par catégorie à l'État du résultat global et à l'État de l'évolution de la situation financière ont été retirées. Les données comparatives ont été ajustées afin de refléter ces changements.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Pour les investissements dans des instruments qui ne sont pas cotés, la technique d'évaluation utilisée repose sur les valeurs liquidatives données par les gestionnaires de portefeuilles des fonds respectifs à la date d'évaluation. Lorsqu'une telle mesure n'est pas disponible à la date d'évaluation, la dernière mesure est utilisée et est ajustée en fonction des informations nouvellement disponibles et des événements significatifs survenus entre cette dernière mesure et la date d'évaluation.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit poser des jugements importants concernant le modèle économique selon lequel les instruments financiers et les dérivés sont détenus. Le gestionnaire a déterminé que le modèle économique des Fonds est celui selon lequel les portefeuilles sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Se reporter à la note 2 « Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers.

4. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables (parts) et un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Chaque catégorie de parts confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette catégorie. Des fractions de parts peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur, pour les affaires sur lesquelles il a le droit de se prononcer, et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux catégories de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de la catégorie de parts rachetables après acquittement du passif. Une fraction de part confère à son porteur un droit de vote et un droit de participation proportionnels.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Achats, rachats et substitutions » du prospectus simplifié. La déclaration de fiducie ne prévoit aucune restriction sur le transfert de parts.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers* :

Présentation (IAS 32). IAS 32 exige que les parts comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les Fonds émettent différentes catégories de parts ayant égalité de rang, mais possédant des caractéristiques distinctes.

En outre, les Fonds sont soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs de parts de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des parts dans les capitaux propres. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts en circulation des Fonds sont classées dans les passifs financiers.

Parts autorisées

L'avoir des porteurs de parts du Fonds est composé de :

Un nombre illimité de parts de catégorie A offertes à tous les investisseurs. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition.

Un nombre illimité de parts de catégorie K offertes aux investisseurs qui respectent les critères établis par le gestionnaire pour la détention de ces parts. Ces parts sont seulement offertes si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes collectifs.

Un nombre illimité de parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8, offertes sans frais d'acquisition. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Un nombre illimité de parts de catégories L, L4, L5, L6, L7 et L8 offertes aux investisseurs qui respectent les critères établis par le gestionnaire pour la détention de ces parts. Ces parts sont seulement offertes si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés ou des régimes collectifs.

Un nombre illimité de parts de catégorie I offertes aux grands investisseurs, qui effectuent un placement minimal requis. Les frais de gestion sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur.

Un nombre illimité de parts de catégorie C offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée.

Un nombre illimité de parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8 offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie F offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.

Un nombre illimité de parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8 offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie O offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de VMD et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.

Un nombre illimité de parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8 offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de VMD et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces titres ne sont pas offerts dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégories Z4 et Z5 offertes à certains investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie D offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire de Courtage en ligne Disnat ou d'un compte de courtage à escompte d'un courtier exécutant, qui rémunèrent la société du courtier exécutant en fonction des services fournis et pour lesquelles la société du courtier exécutant ne touche pas une commission de suivi du gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition.

Un nombre illimité de parts de catégorie PM offertes uniquement aux investisseurs qui ont une autorisation de placement discrétionnaire avec leur représentant.

Un nombre illimité de parts de catégorie W offertes dans le cadre du Service de Gestion Discrétionnaire de VMD ou aux investisseurs ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille avec la société de leur représentant ou aux investisseurs ayant reçu une autorisation préalable du gestionnaire. Les frais de gestion et d'administration fixes sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille.

Un nombre illimité de parts de catégorie V offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant et dont le représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.

Un nombre illimité de parts de catégorie Y offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant et dont le représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Les frais de gestion et d'administration fixes sont négociés avec la société du représentant de chaque investisseur ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette catégorie, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette catégorie et du passif spécifique de cette catégorie. Les charges liées directement à une catégorie lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque catégorie en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

5. Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion

Pour chaque Fonds, le gestionnaire reçoit des frais de gestion hebdomadaires, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque catégorie de parts à chaque jour d'évaluation. Le gestionnaire est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-gestionnaires dont les services sont retenus pour les Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (OPC), y compris les Fonds Desjardins, afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces autres OPC doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion ni aucuns frais de gestion au rendement qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que l'autre OPC doit payer pour le même service.

Autres frais

Le gestionnaire paie l'ensemble des frais d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains frais, en échange du paiement de frais d'administration annuels à taux fixe par les Fonds (frais d'administration fixes) pour chaque catégorie des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Les frais associés au Comité d'examen indépendant englobent les honoraires annuels et des réunions, le cas échéant, payables aux membres ainsi que tous autres frais liés aux activités du Comité d'examen indépendant et demeurent assumés par chacun des Fonds.

Les frais d'administration fixes payables à l'égard des parts d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la catégorie, calculé et accumulé quotidiennement et versé mensuellement. Les frais d'administration fixes sont les mêmes pour les différentes catégories de parts d'un même Fonds. Les frais d'administration fixes varient d'un Fonds à l'autre parce que les frais associés aux divers types de Fonds diffèrent.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration des Fonds. Il leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Les Fonds versent des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais de gestion et d'administration présentés à l'état du résultat global ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Les revenus provenant des activités de prêt de titres sont reçus de Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire et le gardien de valeurs des Fonds. Les honoraires de Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de Fiducie en tant que gardien de valeurs sont à la charge du gestionnaire et sont établis selon les conditions de marché.

Certains Fonds investissent leurs actifs dans des obligations émises par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fonds sous-jacents et FNB

En fonction de leurs objectifs de placement, certains Fonds peuvent investir une partie de leurs actifs dans des parts de catégories A et I de Fonds Desjardins, dans des FNB Desjardins et d'autres fonds gérés par des parties liées. Les fonds sous-jacents et les FNB identifiés comme apparentés dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques des fonds sous-jacents concernés en vigueur le jour de la transaction. Les Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions de fonds sous-jacents.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. Informations sur les instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès de tiers fournisseurs de services d'établissement des prix, ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par les tiers fournisseurs.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. La majorité des titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

Obligations et prêts bancaires

Les obligations du secteur public gouvernemental sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés et prêts bancaires, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classés au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières garantis par le gouvernement sont classés au niveau 1. Les autres titres adossés à des créances hypothécaires et les autres titres adossés à des créances mobilières comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement (incluant les sociétés en commandite) ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Options

Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est négociée activement et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, autres que les options, se composent de contrats de change à terme, de titres à être déterminés (TBA) et de swaps, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur et sont classés au niveau 2. Les titres à être déterminés sont classés au niveau 1 lorsque les titres adossés à des hypothèques sous-jacents sont classés au niveau 1.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à cette section.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Durant leurs activités, les Fonds sont exposés à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comporte un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-gestionnaires.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est déposée et discutée mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc. Le gestionnaire s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est déposé mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des titres. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises étrangères variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. Depuis le 31 mars 2026, l'encaisse est exclue des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée, entre autres, selon le pays de constitution ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire / sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire a été établie par des agences de notation désignées. Dans le cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres de marché monétaire sont classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée.
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée.
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *Dominion Bond Rating Service (DBRS)*, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont présentés selon le format *Standard & Poor's*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent. La grande majorité des instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme standardisés.

Opérations liées aux activités de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance, des titres de capitaux propres et des sociétés en commandite non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'incidence de l'actualisation n'est pas importante.

Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

8. Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière

Le 23 avril 2026, le gestionnaire a annoncé des changements à sa gamme de fonds de placement.

Proposition de fusionner certains Portefeuilles Desjardins

Le gestionnaire propose de fusionner le Portefeuille Diapason Revenu prudent et le Portefeuille Diapason Revenu conservateur (les « Fonds cédants ») avec le Portefeuille Desjardins Stratégie active Conservateur.

Ces fusions sont assujetties à l'approbation préalable des porteurs de parts de chacun des Fonds cédants. Des assemblées extraordinaires des porteurs de parts seront convoquées à cette fin pour chaque Fonds cédant et se tiendront le ou vers le 20 août 2026. Si les fusions proposées sont approuvées, celles-ci seront réalisées à la fermeture des bureaux le ou vers le 4 septembre 2026.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2026 ET 2025

Changements relatifs aux parts de catégorie PM

À compter du 13 juillet 2026 (la « date effective »), les caractéristiques et la description des parts de catégorie PM seront modifiées de sorte que cette catégorie de parts sera, à compter de la date effective, seulement offerte aux investisseurs institutionnels qui auront conclu une entente avec le gestionnaire. Les modalités du placement, les frais de gestion et les frais d'administration fixes applicables à ces parts seront négociés directement avec chaque investisseur.

Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com